

PRIX CELIO (PX DE LA ROSE DE PORCELAINE)

7ème(P/ 3362), Classe 4 — 20/03/2022 20h40, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.600 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON (3,1)

7.000 (3.500, 1.400, 1.050, 700, 350)

ARRIVEE OFFICIELLE: 11 Engagés. 11 Partants Définitifs. - Course Premium -

Temps du 1er : 1.41.54 (Redk : 1. 3.46)

HANDICAP CATEG DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Réf. +005

Décisions des commissaires

Les Commissaires ont autorisé la jument PRINCESSE DAUPHINE à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont autorisé la jument VITESSE DU VENT à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont autorisé la jument ARTISTE TIME à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont autorisé le hongre HURRICANE JONES à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jockey Rémi CAMPOS par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte. Le jockey Rémi CAMPOS étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument PRINCESSE DAUPHINE par le jockey Yohann BOURGOIS. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Yanice LUCE en ses explications, lui ont indiqué que la jument PRINCESSE DAUPHINE sera interdite de courir pour une durée de 15 jours, suite à son refus de s'élancer de sa stalle de départ. Le hongre LOKHAR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	------------	-------	-------	--------	---------------	---------	----------------------

1	LOKHAR <u>H.P.S. 5 A.</u>	04	Par: LOPE DE VEGA et LOREDANA (AZAMOUR)	(Corde:06)		MME LUANA DUPELIN LALUNG	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	59,5 kg (61 kg)	3.500 1.827 452	NNL	HARAS DE S.A. AGA KHAN SCEA
2	MADININA LOVE F.P.S. 5 A.	08	Par: BROOX et MADISON LOVE (QUESTNEYEV)	1.L (Corde:02)		MR MAURICE ALEXIS LETCHIMY	MA. LETCHIMY	972	YOANN BARILLE	57 kg 1.400 731 277	NNN	MA. LETCHIMY	
3	KILIROYAL F.P.S. 5 A.	09	Par: ECLAIR DU FADA et KILIBIBI (KELTOS)	1.L (Corde:07)		MR PATRICK PENELOPE	P. PENELOPE	972	ANTHONY BERNARD	56,5 kg 1.050 548 207	NNN	O. NEMORIN	
4	PRINCES REBECCA F.P.S. 5 A.	01	Par: ECLAIR DU FADA et REINE REBECCA (AUENADLER)	ENC (Corde:11)		SUC. SERAPHIN BOURGEOIS	M. DUPELIN	972	MIGHTY JOSEPH-MATHIEU	62 kg 525 274 103	NNL	O. NEMORIN	
4	PLANTAYYA F.P.S. 7 A.	06	Par: PLANTEUR et DARAYYA (ZAMINDAR)	ENC (Corde:05)		MR MAURICE ALEXIS LETCHIMY	MA. LETCHIMY	972	FRANCK TORRALBA	59 kg 525 224 97	NNN	JP. BOIN	
6	VITESSE DU VENT F.P.S. 9 A.	03	Par: ZIGWAKI et SYL'AZUR (VARXI)	3.5 (Corde:01)		MME YANICE LUCE	N. PERMAL	972	JEREMY MOISAN	61,5 kg	NNL	G. ZIE	
7	QUEEN'S DIAMOND F.P.S. 6 A.	10	Par: WHIPPER et QUEEN OF POLAND (HALLING)	5/4 (Corde:08)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	MATTHIAS LAURON	56 kg	NNN	GAEC CAMPOS	

8	ARTISTE TIME F.PS. 10 A.	05	Par: ARTISTE ROYAL et WHIPS AND SCORNS (DANETIME)	2.L (Corde:09)		MR DIDIER FRANCISQUE	D. FRANCISQUE	972	YOANN BABOT	60 kg	NNL	J. ARNOU
9	DANASSANG F.PS. 4 A.	07	Par: ASANGA et DAHLIA DEUX (CONQUISTACKY)	T (Corde:03)		MR RAYMOND SAINTE SAINTE ROSE	R. SAINTE ROSE	972	FABIEN LEFEBVRE	58 kg	ANL	R. SAINTE ROSE
10	HURRICANE JONES H.P.S. 7 A.	11	Par: ASANGA et AFTER JONES (EMPEROR JONES)	4.L (Corde:10)		MME MURIELLE DOMINIQUE PINCEAU	N. PERMAL	972	MME CHLOE COLARDO	50,5 kg (52 kg)	NNN	A. PINCEAU
RP	PRINCESSE DAUPHINE F.PS. 5 A.	02	Par: PRINCE GIBRALTAR et DAUPHINE (RICH MAN'S GOLD)	(Corde:04)		MME YANICE LUCE	MME Y. LUCE	972	YOHANN BOURGOIS	62 kg	NNN	HARAS D'ECOUVES